

CONDITIONS DU JOURNAL

L'abonnement est payable d'avance. Edition hebdomadaire (par an) \$4.00. Edition hebdomadaire (par semaine) 1.00.

MARDI, 9 AVRIL 1889

La chambre des communes a adopté, hier, le bill sur le Pacifique à la suite de l'assurance donnée par Sir John A. Macdonald que la question de l'embarquement de Salubry...

L'honorable J. A. Chaplain a quitté Cannes, le 25 mars dernier, en partant de santé pour se rendre à Marseille, et de là à Paris.

M. Charlton ayant demandé, hier, si le gouvernement avait l'intention d'incorporer la société des orangistes pendant la présente session, Sir John a répondu que non, et que d'ailleurs c'était une question laissée à l'initiative des députés.

Il paraît maintenant établi que malgré le désir du plus grand nombre des députés, la session parlementaire ne pourra pas être close par l'Angleterre.

Cela nous ramène à une date indéterminée; car une fois que les orateurs et les auteurs de propositions ne vont plus être arrêtés par la pensée de finir à Québec, il n'y aura plus de raison pour en finir quelques jours plus tôt ou plus tard.

Déjà certaines personnes parlent d'un débat qui pourrait avoir quelque chance, sur la motion de M. Cook relative au Home Rule, et l'on commence à parler du dix mai comme la date minimum de la clôture de la session.

Le pape Léon XIII doit publier prochainement une encyclique sur le socialisme d'Etat.

M. Rykert a tenu, dans son comité, une assemblée publique où il a exposé et défendu le discours qu'il a prononcé à la chambre en faveur du bill des Jésuites.

Quoique l'assemblée ait été quelque peu houleuse, le World, qui n'est pas suspect, reconnaît que l'ordre du jour de confiance dans M. Rykert et dans le gouvernement de Sir John A. Macdonald a visiblement réuni la majorité.

La conduite de M. Rykert, est d'un brave. Elle démontre ce qu'on peut faire quand on va droit son chemin, et quand on fait face résolument à l'orage.

Si M. Rykert a réuni la majorité dans une assemblée publique, qui ne sera-ce point auprès du corps électoral, dont le sens est plus rassé que celui des réunions populaires.

Décidément il est permis d'espérer que l'agitation francophone n'ira pas loin.

Les associations carrières de Montréal, qui s'étaient adressées à Sir Hector Langevin pour obtenir la nomination d'un délégué au Congrès universel d'économie politique à Paris, ont vu une réponse que leur demande sera prise en sérieuse considération.

On est généralement sous l'impression que le gouvernement se rendra au vœu des ouvriers et complètera, avec le rapport de ce grand congrès, l'œuvre de la Commission du Travail.

M. Van Horne a dit à un des correspondants de l'Épave, que si la clôture de la session n'a pas lieu avant le dix mai, les députés des provinces maritimes pourront probablement s'en retourner chez eux par la ligne courte du Pacifique. On ajoute que la compagnie du Pacifique invitera à l'ouverture de cette ligne les représentants des principaux journaux du pays.

Le Pionnier de Sherbrooke se plaint avec raison de la tendance des ouvriers agricoles, principalement dans les cantons de l'est, à émigrer dans les villes.

Cette tendance n'existe pas seulement dans les cantons de l'est, elle existe dans tout le Canada. Elle tient à la recherche, chez les jours croissants, de bien être des gros salaires, et elle est une des causes de cette déplorable émigration qui menace de dépeupler la province de Québec au profit des États-Unis.

La même révolution sociale s'est produite aux États-Unis, depuis un quart de siècle, lorsque tant de grandes villes ont surgi avec une rapidité inouïe, comme Minneapolis, par exemple.

Elle est profondément regrettable, car elle a enlevé l'agriculture dans ses sources vives en la privant de bras, et elle a créé dans les grandes villes la plaie de la paupérisation. Malheureusement il est plus facile de se plaindre que d'y remédier.

Il faudra bien que l'équilibre finisse par se rétablir, et il se rétablira le jour où les habitants des campagnes comprendront qu'il y a dans les villes plus de bras que l'industrie n'en réclame, et que le métier de cultivateur est, somme toute, le plus honorable, le plus stable et le plus assuré du lendemain.

UN MANIFESTE ORANGISTE

L'Orange Sentinel, de la semaine dernière, publie un long article qui revêt toutes les apparences d'un mandement et qui n'est autre, en effet, que le manifeste adressé à leurs ouailles par les chefs de l'orangisme, pour leur indiquer la conduite à tenir à l'égard de l'agitation anti-jésuitique.

Après avoir dit, il nous a semblé que nous pouvions ne pas nous occuper d'un document qui ne nous concerne point, puisqu'il n'est, à tout y prendre, qu'une instruction ecclésiastique-politique à l'usage des adeptes de l'orangisme. Cependant, ce document revêt un singulier mélange de bon vouloir et de fanatisme, de modération sincère et de concession à des idées qui sont la négation du principe sur lequel repose la confédération, qu'il nous a paru intéressant d'en relever les contradictions.

Si l'agitation, purement et simplement, d'attaques furibondes contre le catholicisme, comme celles du Mail, nous passerions outre, sans en parler davantage. Mais l'attitude de l'Orange Sentinel dénote à la fois un désir en apparence si sincère d'épargner au Canada le fléau des querelles de religion et de race, et une si fautive entente des moyens qui permettent d'en réaliser ce désir, qu'à ce titre seul il mérite d'être discuté.

L'Orange Sentinel commence par poser à l'état de thèse, que le bill des Jésuites devait être désavoué. Il ajoute que le vote de la chambre ne peut pas être considéré comme une solution finale, et il annonce que la question devra être poursuivie par la voie judiciaire, et poussée jusqu'au conseil privé d'Angleterre.

En même temps il rappelle que cette question ne peut pas être réglée au moyen de paroles vagues et ambiguës. Il réprovoque l'introduction dans la politique de la bigoterie et des luttes religieuses. Il proclame (ce que nous ignorions) que le véritable orangiste n'est pas seulement un chrétien et un sujet loyal, mais qu'il doit être aussi un homme tolérant et un défenseur de la liberté.

Il voudrait que la question fut étudiée entre protestants et catholiques, entre Canadiens et Anglo-saxons, dans un esprit d'accord commun; et si cet accord ne doit pas se réaliser immédiatement, il demande au moins à espérer que les progrès de l'éducation publique amèneront bientôt les catholiques à envisager cette question du même œil que les protestants, et à renoncer d'eux-mêmes à ce qu'on est convenu d'appeler la législation stricte de la province de Québec.

Poursuivant le cours de ses savantes antithèses, l'Orange Sentinel se félicite de ce que les orangistes ont pris dans l'agitation anti-jésuitique une part considérable; mais en même temps il regrette qu'ils se soient manifestés en leur qualité d'orangistes, au lieu de se manifester simplement en leur qualité de protestants.

Il couvre d'éloges les treize braves qui ont voté pour la cause du bon droit; il leur manifeste toute l'admiration qu'il ressent de leur conduite, mais en même temps il ne rime pas qu'on accuse d'avoir obéi à des motifs de partisanerie politique ceux qui ont voté dans le sens contraire. Il n'admet point que des hommes comme l'hon. M. Macdonald, par exemple, aient été, en cette circonstance, à des mobiles intéressés, et il se refuse non moins énergiquement à condamner ceux des conservateurs qui ont voté avec Sir John A. Macdonald. Il estime que si ces derniers ont agi ainsi, c'est qu'ils ont obéi à leur conscience, et qu'ils ont cru, de bonne foi, que les prérogatives des provinces devaient être respectées; et il affirme solennellement que ceux des orangistes qui se sont prononcés contre le désaveu, "n'ont pas manqué à leur devoir, et n'ont transgressé par là aucun des dogmes fondamentaux de l'orangisme."

Le document que nous analysons paraît, au premier abord, avoir été conçu dans le but d'annoncer urbi et orbi, que la question jésuitique n'était pas close, et que l'affaire allait être portée maintenant devant les tribunaux. Il ne semble pas révoquer en doute que le conseil privé d'Angleterre ne doive donner gain de cause aux protestataires; cependant, à le lire de plus près, il est manifeste qu'il a été publié dans le but de préparer les esprits à accepter, avec résignation, la solution que le conseil privé, s'il en est saisi, rendra infailliblement en faveur du bill. Le Mail et ses congénères ont déclaré, qu'en pareil cas, il ne res-

terait d'autres résolutions que de réclamer la révision de la constitution, et de mettre, s'il le fallait, "la Confédération en morceaux."

L'Orange Sentinel s'élève avec véhémence contre cette campagne qu'il dénonce comme un crime de lèse-patriotisme. Il présume les membres de l'ordre contre les graves conséquences que pourraient entraîner une action violente ou une imprudence de conduite; et en définitive il les avertit, après leur avoir donné beaucoup de bonnes paroles, qu'il faut commencer par attendre patiemment la décision des tribunaux, et qu'il faudra ensuite s'y soumettre et se tenir tranquilles.

"Nous espérons, dit-il, que le bill sera déclaré inconstitutionnel et finalement désavoué par le conseil privé en Angleterre. Nous espérons aussi que le jour n'est pas éloigné où la voix et l'opinion des catholiques et des protestants, s'uniront pour demander à grands cris la suppression de l'ordre des Jésuites, la complète séparation de l'Église et de l'Etat, et l'égalité devant la loi pour toutes les races en Canada; mais nous ne croyons pas que l'on puisse arriver à ce résultat par la formation d'un troisième parti shibboleth, ou en précipitant une lutte de races et de religions dans notre société mixte. Nous croyons donc que c'est le devoir de la Sentinel, comme représentant l'opinion orangiste en Canada, de pratiquer la modération, et de montrer que l'orangisme, tout en étant fermement protestant et vraiment loyal et patriotique, n'est ni bigot ni intolérant."

Nous ne pouvons que féliciter l'Orange Sentinel de cette conclusion pacifique. Les chefs de l'orangisme essaient de se tirer, comme ils peuvent, d'une situation fort embarrassante, puisque les membres de l'ordre ont été, quoiqu'ils en disent, profondément divisés, et que sur seize orangistes faisant partie de la chambre, cinq seulement ont voté en faveur du désaveu. C'est pour M. Clarke Wallace et les autres dignitaires de l'ordre, une affaire de tactique intérieure dans laquelle nous aurions mauvaise grâce à nous immiscer. Mais ce que nous ne pouvons pas nous décider à comprendre, c'est que pour en arriver là, les inspirateurs de l'Orange Sentinel aient commencé par poser en thèse absolue la condamnation du bill des Jésuites.

Nous concevons très bien ce que veulent nous dire les gens du Mail, quand ils nous déclarent, en termes plus ou moins voilés, que les Canadiens-français sont de trop sur le sol canadien, et que le Canada doit être exclusivement une terre anglo-saxonne et protestante. Mais, par contre, nous ne concevons pas du tout comment l'Orange Sentinel entend s'y prendre pour accommoder les principes de tolérance qu'il proclame et le désaveu du bill des Jésuites érigé à l'état de cas de conscience, son refus de faire appel aux passions religieuses ou aux luttes de races, et en même temps sa prétention d'empêcher la province de Québec de régler, comme elle l'entend, une question purement provinciale.

Quand bien même nous ne serions pas pleinement édifiés sur l'origine et le caractère véritable du mouvement anti-jésuitique, de bonne foi, à qui l'Orange Sentinel fera-t-il croire que ce mouvement n'a pas été, essentiellement et avant tout, un mouvement anti-catholique? S'il était vrai que le bill de M. Mercer n'eût d'autre objet que d'avoir été mal rédigé, et d'avoir mis indiscrètement le nom du Pape en vedette; s'il ne s'agissait que du plus ou moins d'opportunité d'accorder aux Jésuites, à titre d'indemnité une misérable somme de \$160,000, pourquoi donc les orangistes s'en seraient-ils mêlés? En quoi serait-ce une question digne d'intéresser le protestantisme tout entier, et pourquoi faudrait-il que les habitants d'Ontario, qui n'auront rien à payer, se croient obligés d'aller jusqu'à un conseil privé d'Angleterre?

Parlons franchement. Si l'agitation anti-jésuitique n'avait pas été le prétexte d'une levée de boucliers contre le catholicisme, cette agitation n'aurait ni explication ni raison d'être. Dès lors, et quelles que puissent être les bonnes intentions de l'Orange Sentinel, comment peut-il inviter sérieusement les catholiques et les protestants, les Canadiens-français et les Anglo-saxons, à examiner cette question dans un esprit d'accord commun? Les orangistes font profession d'être bons chrétiens, et nous ne mettons pas en doute la sincérité de leur ferveur religieuse; mais comment ne s'aperçoivent-ils pas que, lorsqu'ils

expriment l'espoir qu'un jour viendra où les progrès de l'éducation publique amèneront les catholiques à envisager la question jésuitique du même œil que les protestants, cela équivaut tout simplement à exprimer le vœu que les catholiques cessent d'être catholiques pour se laisser enlaver par l'esprit d'irréligion? Est-ce là vraiment le but auquel il tend? Croit-il que ce soit une pensée conforme au véritable esprit du christianisme, et favorable aux intérêts de la morale, du bon ordre et des doctrines conservatrices dans le pays?

Laissons-là les faux fuyants. Notre fortune, bonne ou mauvaise, a voulu que ce pays fut peuplé par deux races obéissant à deux croyances religieuses différentes. Les bons esprits n'ont pas cru que ce fut une raison suffisante pour s'en déchirer. Les hommes politiques qui ont fondé la confédération ont pensé qu'il était de ces différences d'origine, de langage et de religion, les uns et les autres, inspirés par un égal dévouement à la patrie commune, nous pouvions fonder ensemble un grand peuple, et associer nos efforts pour faire de l'Amérique Britannique du Nord une nation puissante et prospère.

C'est sur ces bases que la confédération a été établie. Elle a reconnu qu'il y avait au Canada des catholiques et des protestants. Elle a prévu et admis, par avance, que la province de Québec serait administrée par une majorité canadienne-française et catholique. C'est la reconnaissance des privilèges et de l'autonomie de la province de Québec, qui a été le pivot sur lequel a roulé l'œuvre de la confédération.

Si l'on veut que la confédération dure, et que nous ne désirons pas d'un cœur moins ardent que l'Orange Sentinel, la première condition de sa durée, est que de province à province, nous respections nos droits réciproques. L'Orange Sentinel déclare que le devoir d'un orangiste est d'être tolérant. S'il en est ainsi, que les protestants d'Ontario laissent en paix les catholiques de Québec régler leurs affaires comme ils l'entendent, et qu'ils cessent de s'occuper du bill des Jésuites qui ne les regarde pas. L'accord auquel l'Orange Sentinel aspire ne peut être maintenu qu'à ce prix, et c'est à ce prix seulement que la confédération peut vivre et prospérer.

L'union commerciale et l'émigration

La Patrie revient en quelques mots sur la question de l'émigration et nous dit: "Le Canada insiste sur la correction de l'expression 'émigration' même en cas d'annexion aux États-Unis; pourtant il voudrait bien admettre que l'annexion serait le rapprochement général des Canadiens-français."

Si la Patrie désire discuter sérieusement, qu'elle commence par faire triève aux querelles de mots. Il y a, nous ne le contestons pas, parmi les arguments des partisans de l'annexion, des points qui sont de nature à mériter l'attention de nos Canadiens, et de ce côté des lignes, de ce que Montréal fasse tous les frais de cette fondation, il est inutile de mettre Montréal sous la tutelle de Québec, qui nous dit une bonne fois ce qui en est, et sans doute Montréal verra à se doter d'une institution catholique offrant à notre jeunesse tous les éléments d'instruction supérieure, d'éducation morale et religieuse que les parents sont en droit de vouloir conférer à leurs enfants."

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Minerve annonce que les conservateurs du comté de Compton se proposent d'offrir la candidature à M. Rufus Pope, fils de l'honorable M. Pope. De son côté le Progrès de l'Est réclame en ces termes la nomination d'un Canadien-français. "Qui va remplacer M. Pope comme député de Compton? On parle de son fils, M. R. H. Pope, mais ce ne doit pas être sérieux. Les hommes compétents sont rares dans le comté. On devrait profiter de la circonstance pour régler la question de la représentation de ce vaste comté, où les Canadiens-français sont en grande majorité, en donnant l'un des deux mandats à l'un de nos nationaux, comme dans Richmond et Wolfe."

La Patrie veut absolument que le prospectus de l'emprunt de 1888 oblige le gouvernement fédéral à consacrer au rachat des bons de ce seul emprunt le \$350,000 du fonds annuel d'amortissement. "S'il en est ainsi, comment la Patrie expliquerait-elle que la mention, dont la rédaction est gagnée d'ailleurs à elle plus claire, figure dans les mêmes termes dans les prospectus de tous les emprunts antérieurs? C'est bien la preuve que le fonds d'amortissement s'applique généralement au rachat de tous les emprunts du Dominion. Le même journal paraît s'indi-

gné que l'honorable M. Foster ait paru répéter "purement et simplement" ce qu'il appelle l'obligation "imposée par cette clause." Ou diable la Patrie a-t-elle vu que l'expression d'une intention ait jamais constitué une obligation légale? S'il en était ainsi, et si en dehors des engagements formels et positifs que l'emprunteur contracte, toutes les énonciations d'un prospectus contiennent des liens de droit, il n'y aurait peut-être pas dans le monde entier une seule émission qui tint debout.

L'Ouest Canadien, dans un article sur la politique des chemins de fer du gouvernement Greenway, explique que l'abolissement du monopole du Pacifique, permettant aujourd'hui à la province de construire des chemins de fer se raccordant avec ceux des États-Unis, a changé complètement la position, et qu'il vaut mieux, au lieu de pousser à la construction du chemin de fer très coûteux de la baie d'Hudson, donner aux cultivateurs les bénéfices de la concurrence en construisant les lignes les plus courtes et les plus avantageuses. Le même journal répond aussi à l'accusation portée contre le gouvernement Greenway, d'avoir supprimé la garantie donnée par le gouvernement Norquay sur les débetures de la compagnie du chemin de fer de la baie d'Hudson. M. Greenway n'a pas eu à supprimer ou à révoquer telle garantie qui n'avait pas encore été donnée, mais il a tout simplement fait révoquer par la chambre, la loi par laquelle le gouvernement pouvait, et non pas devait, garantir les subventions de la compagnie du chemin de fer de la baie d'Hudson lorsque cette compagnie aurait rempli certaines conditions, que d'ailleurs elle ne remplissait pas et ne paraissait pas vouloir remplir.

L'Électeur publie un article sur la question du pont de Québec, dans lequel il recommande comme condition du succès, une transaction entre les intérêts de M. Beemer et ceux de M. McGreevy. Après avoir rappelé le discours dans lequel Sir Adolphe Caron a recommandé aux délégués de ne pas se laisser décourager, de poursuivre leurs efforts et de rester unis, l'Électeur dit: "C'est un excellent conseil qui mérite d'être suivi. Nous savons tous que la persévérance est le gage du succès. Mais tout en étant persévérant, il est bon d'ici au prochain assaut, de bien réfléchir et de voir à ce qu'il y a à faire pour faire disparaître les obstacles qui embarrassent la voie. Nous en avons dit un mot, l'autre jour, et nous croyons y revenir. Il est évident qu'il n'y a pas d'entente entre la compagnie du pont et l'hon. M. Thomas McGreevy. Celui-ci n'est pas seulement le différend au projet, il y est carrément hostile. C'est là un obstacle sérieux et même insurmontable, du moins tant qu'il n'y aura pas de changement de gouvernement. Il importe donc, selon nous, que la compagnie fasse tous les efforts pour concilier avec M. McGreevy. Il est bien bon de protester contre le manque d'esprit civique d'un particulier qui prend sur lui d'entraver le progrès de la ville, pour un simple appât de jalousie, simplement pour dire qu'il en aura enlevé le mérite à d'autres personnes. Tout cela est bien malheureux en effet. "Mais quand même M. McGreevy aurait cent fois tort, s'il a le pouvoir et l'influence nécessaires pour nuire à la compagnie, n'est-il pas plus pratique de chercher à s'entendre avec lui plutôt que de se chicaner au dépens des intérêts de la ville de Québec?"

Il conclut en disant aux deux financiers en présence: "Cessez de vous quereller à nos dépens, tâchez de vous arranger pour vous partager les bénéfices de l'entreprise à l'amiable, mais en grâce, laissez-nous avoir le pont."

TELEGRAMMES

L'expulsion de général Boulanger. PARIS, 8.—Une dépêche du général Boulanger dément la nouvelle publiée par le Mot d'Ordre, d'après laquelle le gouvernement belge lui aurait fait notifier d'avoir à quitter la Belgique. On persiste à croire, néanmoins, que le général Boulanger a été averti officiellement de ne pas prolonger son séjour afin d'éviter au gouvernement belge l'ennui de lancer contre lui un décret public d'expulsion. On ajoute qu'il doit se rendre à Brighton dans le courant de la semaine.

MALADIES DES ENFANTS. SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GOSNIAULT & CO. Pharmaciens à Paris. Depuis vingt années ce médicament dans les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'iodure de fer et le sirop antiscorbutique. Il est universel contre l'engorgement et l'inflammation des glandes de la gorge et les divers érythèmes de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie le sang, combat le puer et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et leur santé habituelle. C'est un admirable médicament contre les crampes de la nuit et le scorbute déguisé.

SANTAL DE MIDY. Pharmaciens à Paris. Supprime l'écoulement, débarras et purifie le sang. Très efficace dans les maladies de la vessie. Il rend claires les urines les plus troubles. Les Médicaments de Gosnault & Co. sont vendus à Paris, 10, rue de Valenciennes; à Montréal, chez Lussier, au coin de St-Jacques et de St-Basile; à Québec, chez M. B. Bouchard.

CHEAPSIDE

Veillez, s'il vous plaît, venir profiter de notre vente à bon marché de Nouveaux Dolmans Nouveaux Pardessus Nouveaux Gilets Nouveaux Jersey Cette Semaine

GANTS DE KID La plupart des marchands prennent un profit assez élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises. NOTRE GRAND SUCCÈS dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant. Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES EN COSTUMES :: D'HIVER Scènes appropriées. Tout de première classe. AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS 117 RUE SPARKS Téléphone 301

Pritchard & Andrews Si vous voulez faire Réparer vos Balances ou INSPECTER VOS POIDS Allez chez les soustigeurs. D'ampes en Chronomètres, Nouveaux Étalons pour dates et pour étalons. Chronomètres et Billets en Or et en Argent. Presses à Soie et à Mémoire. Outillage pour Réparateurs, Rouleaux, etc. Réparations en acier.

Pritchard & Andrews GRAVEURS EN GENERAL —No. 175 RUE SPARKS—

REMEDE DE PINUS POUR LES HÉMORROÏDES MORROÏDES Ongleux PINUS

Suppositoire à Pinus Pour hémorroïdes internes ou externes. Le goudron ne marque jamais de se produire après qu'il a été appliqué.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS —PRÉPARE PAR— Pinus Medical Co., Ottawa, Ontario.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "CITIZENS" FONDÉE EN 1864 BUREAU PRINCIPAL: Édifice de la Compagnie d'Assurance "CITIZENS", 181 rue St. Jacques, Montréal.

DIRECTEURS: Hon. J. C. Abbott, Sénateur, Président. Andrew Allan, Ecr. Vice-Prés. Robert Anderson, Ecr. Arthur Prevost, Ecr. Alp Desjardins, M. P. J. O. Gravel, Ecr. H. Monneret, Ecr. William Smith, S. C. Sec. G. K. Hart, gérant général.

CAPITAL SOUSCIT: \$1,000,000.00 Dépôt au gouvernement le total \$22,840.00 G. W. SEGUN, EDWARDS KING, Sous agent. Agent de ville. 27 RUE SPARKS, OTTAWA.

E. A. LEPROHON ARCHITECTE BUREAU: VICTORIA CHAMBERS 2ème étage, chambre No 9. Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

Hotel - Rienneau Tenu sur le plan Européen et Américain. 64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL. Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des premières de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure. On trouve, constamment, à cet établissement, de première classe, vins, et liqueurs dignes de choix. JOSEPH RENNÉAU, Propriétaire.

TAPIS

Tapis Bruxelles Tapis Bruxelles Tapis Bruxelles Tapis Bruxelles

Tapis Tapisserie Tapis Tapisserie Tapis Tapisserie Tapis Tapisserie

PRELARTS PRELARTS PRELARTS PRELARTS

PIGEO PIGEO PIGEO PIGEO

Enseigne de la RUE R... VENDRE choix pour le nime de livre, soit du Japon ou du

109 Rue Rideau et Réception de M. Sa G. Mgr Du soir à Ottawa, de six mois en Europe, de délégués des diff de la ville, et plus sont partis, ce matin contre Sa Grâce M. venir avec Élie par qui arrivera à un Ottawa 6 heures et d'une grandiose attend M. Ottawa. Nous avons le programme.

Dans la C... Petite m... Une réunion de prières à un lieu curieux. M. F. X. Lahais, Masham, a déposé son... Il y aura ce soir à de la réunion de nos Urbains. Il y actuellement que des acheteurs de canaux, mais ils se l'offre n'est pas const...

C'est le Révérend de l'église St-Jean-Baptiste la retraite de Basilique. Il a fait, sermon très éloquent.

On annonce que grand maître des travail, donnera une Ottawa lundi prochain. Ha-mony. Faute d'espace obligés à remettre à compte rendu de la session du conseil de ville soir.

L'officier rapporteur sur le rappel de public hier son rapport donne 73 voix de rappel de l'acte.

Les loges orangistes ont décidé d'envoyer de légation à la grande orangistes et protestants à Bells Corners. Le comité exécutif de l'exposition de C. a décidé de tenir une